



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 9 mars 2018

SIGNATURE ACCORD-CADRE ARS-PREFECTURE PREVENTION DE LA RADICALISATION

Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône et Pierre Gorcy, Directeur de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS), représentant Pierre Pribile, Directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, ont signé un accord-cadre relatif au renforcement de la coopération entre la Préfecture et l'ARS en matière de prévention de la radicalisation, notamment des personnes pouvant être soumises à des soins psychiatriques, ce vendredi 9 mars 2018.

Cet accord-cadre, conclu pour une durée de 3 ans, vise à :

- **consolider la coopération dans ce domaine entre la préfecture et l'ARS par le biais de la désignation d'un référent radicalisation départemental au sein de l'ARS ;**

- **développer la capacité opérationnelle en matière de professionnels de la santé pour la prévention et la prise en charge des personnes radicalisées et de leurs familles.** Cela sera rendu possible par un recensement des besoins et une identification des compétences et des professionnels de santé mentale disponibles.

Ainsi, il est prévu la constitution d'une équipe pluridisciplinaire mobile qui sera composée de psychologues et de psychiatres afin d'intervenir sur des situations individuelles signalées ou au titre de la prévention de la radicalisation.

- **sécuriser les échanges d'information en la matière entre les deux structures ;**

- **développer les capacités de formation et de recherche par des sessions de sensibilisation et de formation des professionnels de santé mentale.**

CONTACT PRESSE :

Justine FILLION

03.84.77.70.12

justine.fillion@haute-saone.gouv.fr